Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260321-2026026_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 21 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-026

Le samedi 21 mars 2026 à 10H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de Mme Liz O'SULLIVAN, Doyenne du Conseil Municipal.

Présents : M. LESNÉ, Mme TÉBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme YVET, M. LEFEVRE, Mme VANDENDRIESSCHE, M. LE CUNFF, Mme LOURDAIS, Mme LAYEC, M. BERNARDET, Mme MACIÉ, M. GUIHEU, Mme O'SULLIVAN, M. L'HOSTIS, Mme LIVIER MABILLE, M. ARS, Mme GUILLANTON-CUJARD, M. BOUGET, Mme GUENÉ et M. DUVAL.

Excusé : M. DAUGAN (pouvoir à M. BERNARDET).

M. Gadirou BARRY a été élu secrétaire.

Date de convocation : 17.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : ÉLECTION DU MAIRE

Rapporteur : **Mme O'SULLIVAN, Doyenne d'âge**

Mme Liz O'SULLIVAN, la plus âgée des membres du Conseil, a pris la présidence et a constaté que la condition du quorum est remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal a procéder à l'élection du Maire. Il a été rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Deux élus ont été désignés comme assesseurs :
- Mme Sarah VANDENDRIESSCHE pour la liste « Le Rheu ensemble »,
- M. David DUVAL pour la liste « Le Rheu Nouveau Citoyen ».

Le Président de séance a recensé les candidats, qui sont :
- M. Alain L'HOSTIS
- M. Alain LESNÉ

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260321-2026026_DEL-DE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du 1er tour de scrutin

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	29
- A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L.66 du Code électoral	1
- Bulletins blancs	0
- Nombre de suffrages exprimés	28
- Majorité absolue	15

A obtenu
- M. Alain L'HOSTIS : 6 voix
- M. Bruno LESNÉ : 22 voix

Monsieur Bruno LESNÉ, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Gadirou BARRY

La doyenne d'âge

L O'Sullivan.

MAIRIE DE LE RHEU 35650 Ille et Vilaine

Liz O'SULLIVAN